

Brevet de Technicien Supérieur

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) est un diplôme de l'enseignement supérieur professionnel qui se prépare, dans les sections supérieures des lycées, en deux ans. Il peut également être préparé en apprentissage, par la voie de la formation professionnelle continue ou par l'enseignement à distance.

Il existe deux modes d'évaluation : les épreuves ponctuelles et le contrôle en cours de formation (CCF).

Les BTS donnent une qualification de technicien supérieur, dans les professions industrielles et commerciales, dans les activités de service ou celles relevant des arts appliqués.

Cette qualification permet d'accéder directement au marché du travail, de poursuivre ou éventuellement de reprendre des études supérieures.

Vous avez une question précise, n'hésitez pas à consulter notre [FAQ](#).

[COVID 19 - BTS : informations relatives aux années scolaires 2020-2021 et 2021-2022](#)

M.A.J. le 23/06/2021

Dans cette rubrique

- [Inscription](#)
- [Épreuves et calendrier](#)
- [Épreuves de rattrapage](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Questions diverses](#)

Documents à télécharger

[Demande de communication des copies](#)

[Demande de diplôme](#)

[Demande d'attestation de réussite](#)

[Demande de relevé de notes](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37